

Sommaire

Page 1 : Edito de M-Thérèse Bodo

Page 2 -3: Les PLP l'académie de Limoges protestent

Page 4 : les SEGPA de l'académie dans l'action

Page 5-6 : Bulletin d'adhésion

Page 7 : Hygiène santé sécurité au travail

Page 8 : Conseil académique Stage syndical

Cynisme à tous les niveaux

Une campagne de publicité pour la voie professionnelle, enfin ! Tous les PLP devraient se réjouir. Hélas, il n'en est rien. Après la douche froide des grilles horaires, chacun d'entre nous découvre la réalité des dispositifs imposés pour la rentrée 2019 : co-intervention, chef d'œuvre, AP, consolidation éducation à l'orientation.

L'excellente communication du ministre Blanquer réussit à tromper la majorité des médias et le grand public mais les enseignants que nous sommes mesurent l'impact négatif de cette réforme aussi bien en enseignement général que professionnel.

En fonctionnaires loyaux, les PLP tentent de faire remonter l'impossibilité de former de futurs professionnels et de futurs citoyens avec l'application de cette réforme.

Quelles sont les réponses de l'institution ?

« Les enseignants ne comprennent pas la réforme » explique une chef d'établissement aux parents en conseil d'administration. Nous sommes sensés développer les compétences « s'approprier l'information », « analyser » mais nous ne comprenons pas une réforme sur notre travail de chaque jour !

« On ne sait pas si ça va marcher, mais il faut essayer », tente de nous convaincre un IPR.

« La mixité des publics apprentis /élèves, c'est une aubaine pour sauver des sections qui ne remplissent pas » mais les chefs d'établissement oublient de préciser que les apprentis ne sont pas pris en compte dans les effectifs des élèves que ce soit pour le calcul de la DGH ou pour la

dotation de financement attribuée par la Région.

A notre question sur la mise en œuvre de la co-intervention, la Rectrice nous répond en audience « les méta données internationales montrent que la co-intervention apporte un bénéfice aux élèves ». Mais dans quel cadre, quelles conditions ? Pas de réponse.

Il faudrait nous résigner. C'est ce que souhaite chaque niveau hiérarchique. Après quelques grognements, quelques agitations, ils pensent que nous allons rentrer dans le rang nous laissant séduire par l'espoir de faire, malgré tout, réussir nos élèves. Ce serait la voie la plus facile. Courber la tête en attendant que l'orage passe et espérer que, dans quelques années, un autre gouvernement nous redonne quelques moyens.

Est-ce possible quand nous savons que cette réforme et son pendant la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sont mis en œuvre pour détruire l'enseignement professionnel initial sous statut public ?

Outre que ces dispositifs sont une négation de notre liberté pédagogique, ils permettent au gouvernement d'atteindre son objectif premier : supprimer des postes de fonctionnaires.

Le SNUEP-FSU l'a dénoncé en CT. Il est inadmissible de supprimer 20 postes de PLP pour 37 élèves en moins à la rentrée 2019 !

Avec la réforme de la fonction publique, c'est bien à la volonté de destruction des services publics que nous devons nous opposer.

Avec le SNUEP-FSU, construisons la mobilisation nécessaire pour gagner ce combat.

Les PLP de l'académie de Limoges protestent

Depuis le mois de janvier, la dure réalité de la baisse de moyens attribuée aux établissements, la parution des grilles horaires ont permis à chacun de mesurer les attaques portées à l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Dans les SEGPA et dans plusieurs lycées, les collègues ont décidé de s'organiser et de manifester leur opposition : motions présentées dans de nombreux conseils d'administration, débrayage au LP Cassin à Tulle, grève et actions de communication à Lavoisier à Brive, demandes d'audience, actions pendant les journées de formation sur la co-intervention...Ensembles, les PLP ont fait remonter leurs inquiétudes et oppositions.

Le SNUEP-FSU de Limoges a été à chaque fois partie prenante dans ces actions. De même, ses représentants sont intervenus en audience avec la Rectrice ou lors des groupes de travail et des comités techniques pour obtenir des moyens supplémentaires et dénoncer la réforme.

Si les avancées pour obtenir des moyens supplémentaires sont minimes, la Rectrice a néanmoins pris la mesure de l'opposition. Son espoir : notre lassitude et notre volonté de ne pas nuire à la réussite des élèves.

Aussi il faut continuer à montrer notre détermination et communiquer pour rendre visible notre opposition.

Déclaration SNUEP-FSU au CT du 18 mars 2019

Depuis le mois de février, les PLP de l'académie de Limoges participent aux journées de formation sur les dispositifs de la réforme de la voie professionnelle et ont pris connaissance des nouveaux programmes d'enseignement général. Les PLP commencent à prendre conscience de l'ampleur des conséquences néfastes de cette réforme aussi bien pour leur avenir que pour celui des jeunes choisissant la voie professionnelle.

Cette réforme est un déni de la liberté pédagogique. Elle impose la généralisation de dispositifs qui alourdissent la charge de travail des enseignants sans aucune garantie d'une amélioration de réussite pour les élèves. Une des IPR intervenant dans les formations l'a reconnu « On ne sait pas si ça va marcher, mais il faut essayer ». Elle reconnaissait que l'institution est prête à sacrifier des générations d'élèves. Encore une fois, le ministère refuse d'entendre les enseignants qui expliquent pourquoi cette réforme va détériorer les perspectives d'insertion et de poursuite d'études pour nos élèves.

Pourquoi cette obstination à ne pas ne pas prendre en compte nos arguments ?

Le nombre de suppression de postes de PLP présenté aujourd'hui est bien la réponse. Nous représentons 16% des personnels du second degré et un tiers des suppressions concernent les PLP. La réforme permet grâce à la diminution de l'horaire des élèves, la suppression de 20 postes de PLP pour une prévision de 37 élèves en moins sur l'ensemble de l'académie !

Dans le groupe de travail lié aux créations/suppressions de postes, le secrétaire général a voulu minimiser l'impact des suppressions en affirmant : « c'est une aubaine, les postes proposés à la suppression pour la rentrée 2019 entraineront peu de mesures de carte scolaire !

Que les conditions d'enseignement soient dégradées, que les BMP fragilisent encore plus les LP, que les possibilités de mutation dans l'académie deviennent inexistantes sont des conséquences non négligeables des suppressions de postes de PLP complètement occultées par l'administration.

Pour 7 des postes supprimés, il y a un BMP de 9 h, pour 3 autres postes, des BMP de 5 à 7 heures. Pour la majorité de ces BMP, les ressources humaines sont aujourd'hui inexistantes !

Le recours massif aux HSA imposées détériorent les conditions de travail et la santé des personnels. Cette situation va mettre en grande difficulté les établissements à la rentrée.

Et quand la casse se poursuivra mécaniquement les deux prochaines années avec la poursuite de la grille dans les classes de première et de terminale, combien de mesures de carte scolaire devons-nous subir ?

Au-delà de la dégradation de nos conditions de travail, c'est bien le cynisme de cette réforme que le SNUEP-FSU dénonce.

L'objectif n'est plus de donner à tous les jeunes une formation professionnelle de qualité et émancipatrice mais de former des futurs exécutants sans perspective d'évolution et des citoyens malléables et prêts à accepter des inégalités sociales de plus en plus importantes.

C'est pourquoi, le SNUEP-FSU appelle les PLP à s'engager dans l'action pour s'opposer aussi bien à la diminution des moyens pour la voie professionnelle, qu'à cette réforme.

Une mobilisation exemplaire

ACTE I -VERS LA MORT ANNONCEE DU LP LAVOISIER ?

Au début du mois de janvier, le LP Lavoisier a reçu sa DGH : 595, 2 heures, soit une baisse de 10 % ! Le 28 janvier, les personnels se sont mobilisés pour signifier leur désaccord. Le même jour, cinq professeurs devaient être interrogés sur l'autonomie des établissements par deux IGAEN ! Inconscience ou provocation ? Le Rectorat a consenti un ajustement (+ 20 h) et un rendez-vous avec la Rectrice pour entendre des représentants du LP Lavoisier.

Le 6 mars, une délégation s'est rendue au Rectorat. La Rectrice était absente, manifestement nous sommes insignifiants ; les inquiétudes des personnels de Lavoisier ne l'intéressent pas ! Quel mépris ! Vincent DENIS, Secrétaire général de l'Académie de Limoges, a refusé une nouvelle modification de notre DGH. Les arguments pédagogiques et éducatifs ne l'intéressent pas ; seuls les arguments comptables priment.

Quand les apprenants deviennent des ratios... Considérant que les effectifs de l'établissement baissent depuis 3 années consécutives, le Secrétaire Général ne remet pas en question la structure actuelle mais établit une dotation au prorata des effectifs remontés par le Proviseur.

Dans cette logique, les questions de sécurité liées aux infrastructures d'accueil, la gestion des classes (des groupes de 20 en EP ou de 30 en EG), l'individualisation des parcours, les pratiques pédagogiques, le décrochage scolaire, l'inclusion d'élèves en difficultés cognitives ou/et comportementales, le climat scolaire, les taux de réussite aux examens, le taux d'insertion professionnelle... ne le concernent pas ! Seul le taux d'encadrement compte.

Quand la dérèglementation des procédures d'affectation est institutionnellement organisée...L'institution, confortée par le choix des familles, pousse les chefs d'établissement à orienter seulement un quart des effectifs de 3^e vers la voie professionnelle. Dans ce contexte de baisse généralisée de leurs effectifs, les LP entrent en concurrence ; ils se divisent, s'empoignent, et en viennent à des pratiques de voyous pour maintenir et augmenter les effectifs de leur établissement.

Au LP Lavoisier, à la fin du mois de juin, après les affectations des élèves de 3^e, nos effectifs étaient complets. Le jour de la Rentrée, pas moins de 20 élèves déjà inscrits, avaient déserté ! Des LP ont appelé directement les familles pour débaucher des listes des « vœux 1 » et les intégrer dans leurs effectifs. Les représentants du Rectorat n'ont rien dit. Devons-nous comprendre qu'ils valident cette pratique ? « Vous n'avez pas assez d'effectifs, faites du surbooking ! »

Ce que je retiens de cette crise... Les contraintes budgétaires dévoient complètement l'éthique propre au service public d'éducation ! Quelle est la part de l'autonomie du LP Lavoisier ? Elle est nulle ! Pourquoi « Transformer le lycée professionnel » ? Pour asphyxier progressivement un service public trop coûteux... et le liquider à terme définitivement. La Nation a-t-elle fait le choix de sacrifier 25 % de sa jeunesse ?

Sylvie Madrias

ACTE II -UNE MOBILISATION INDISPENSABLE

A nous d'imaginer un acte commun à tous les LP...

Les SEGPA de l'académie dans l'action !

Il y a deux mois, les personnels exerçant en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) se sont réunis en Assemblée Générale organisée par les syndicats de la FSU afin de lancer un appel pour la défense et le développement du service d'éducation d'enseignement adapté sur tout le territoire.

Ceci en lançant une pétition (889 signatures à ce jour).



En effet, dans le cadre de la préparation de la rentrée, la Rectrice décidait d'amputer considérablement les moyens alloués à chacune des SEGPA de l'Académie.

Ainsi, les temps d'atelier seraient remis en cause du fait de la suppression d'une partie des dédoublements. Ce choix était à rebours des besoins des élèves et des investissements réalisés récemment par les Conseils Départementaux pour réhabiliter des ateliers avec 8 postes de travail, correspondant à des classes dédoublées de SEGPA.

C'est ainsi tout un pan de l'enseignement adapté proposé par ces structures qui était démantelé. Ce sont bien les élèves les plus fragiles du système éducatif qui seraient sacrifiés.

En opérant ainsi, la Rectrice faisant le choix de faire peser très largement les suppressions d'emplois de l'Académie sur les élèves les plus fragiles du système scolaire : alors que ces élèves représentent moins de 2% des élèves du 2nd degré de l'Académie, ils supporteraient 16% des suppressions d'emplois de l'Académie.

De plus, par cette décision, la Rectrice rendait impossible les capacités d'inclusion des SEGPA pour les élèves en situation de handicap scolarisés en ULIS ou en classe externalisée des établissements spécialisés alors même que ces dispositions correspondent à la commande institutionnelle et à la demande sociale des familles.

Après deux mois de mobilisation des personnels de SEGPA, des syndicats de la FSU dont le SNUEP et des autres organisations syndicales, une nouvelle proposition était faite par le secrétaire général lors du CTA du 28 janvier, celui-ci abonda de 4h00 chaque SEGPA en proposant comme répartition :

- Deux heures 4ème et deux heures 3ème pour la découverte des métiers ;
- Quatre heures en atelier en 4ème et dix heures en 3ème sont proposées .

L'équivalent de 3 postes à temps plein ont été réinjectés sur les 6 proposés à la disparition. Ce sont bien les mobilisations de tous les collègues de SEGPA qui ont permis cette avancée.

La SEGPA est un outil efficace contre l'échec scolaire, elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter

efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».

La SEGPA est une voie de réussite pour de nombreux élèves. Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation scolaire. Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle. La qualité de cette structure dépend des moyens qui lui sont consacrés : des enseignantes et enseignants formés, des temps de concertations, des groupes classe respectés, des plateaux techniques de qualité, une individualisation des parcours en cohérence avec la dynamique collective des classes de SEGPA, l'innovation pédagogique et la pédagogie de projet. Respectons les élèves, visons leur qualification et leur réussite.

Aujourd'hui, nous ne pouvons nous contenter des heures rendues.

C'est pour cela que nous devons continuer à nous battre afin récupérer l'ensemble des moyens qui ont été retirés aux SEGPA.

Christophe TRISTAN





LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2019

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
Béatrice GAUTHIER, SNUEP FSU, 59 rue Noël Boudy 19100 Brive la Gaillarde
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr
Site : www.snuep.fr
Téléphone : 01.45.65.02.56



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui N°:..... non
M. Mme Date de naissance : .. / .. / ..
NOM : ..
Nom de naissance : ..
Prénom : ..
Adresse complète : ..
Tél. fixe : .. portable : ..
E-mail : ..

ACADÉMIE (au 01/09/2018) : LIMOGES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Titulaire Stagiaire

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Échelon au 01/09/18 : Depuis le : / /

Contractuel-le CDD CDI

retraité-e en congé sans emploi

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : ..

Discipline précise : ..
Code (si connu) : ..

AFFECTATION :

LP SEP SEGPA EREA
Collège Lycée Supérieur FC

Nom de l'établissement : ..
RNE (facultatif) : ..
Ville : ..
Si TZR, Étab d'exercice : ..
Rattachement administratif : ..

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *
*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Montant : €

Mode de paiement : Prélèvement en 3x ou en 6x

Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site

Chèque-s : 1x 2x 3x Virement

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : .. / .. / ..

Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2018-2019 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné-e autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

en 3 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2018, janvier 2019, mars 2019

en 6 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2018, décembre 2018, janvier 2019, février 2019, mars 2019, avril 2019

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ
75013 PARIS



IBAN /

BIC (Bank Identification Code) / / / / / / / / / /

Paiement : récurrent / répétitif

À : Le :

Signature :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.

Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

| Catégorie \ Echelon | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ou A1 | 7 ou A2 | 8 ou A3 | 9 | 10 | 11 |
|--------------------------|---|------|------|------|------|------|---------|---------|---------|------|------|------|
| Métropole <i>en €</i> | Classe normale | 99 | 135 | 138 | 141 | 147 | 150 | 159 | 171 | 180 | 195 | 210 |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 2,80 | 3,83 | 3,91 | 4,00 | 4,17 | 4,25 | 4,51 | 4,85 | 5,10 | 5,53 | 5,95 |
| | Hors Classe | 180 | 192 | 207 | 222 | 237 | 249 | | | | | |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 5,10 | 5,44 | 5,87 | 6,29 | 6,72 | 7,06 | | | | | |
| | Classe exceptionnelle | 219 | 231 | 243 | 261 | | 279 | 291 | 303 | | | |
| | Coût réel mensuel après crédit d'impôts | 6,21 | 6,55 | 6,89 | 7,40 | | 7,91 | 8,24 | 8,59 | | | |

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire métropole : 99 € Assistant d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 €
 Retraité-e* Métropole PLP1 : 87€ PLP CN : 96€
 PLP HC : 108€ PLP Classe Exceptionnelle : 114€

** Pour les retraité-e-s, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)*

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de **150** euros
revient au final à **51** euros,
soit **4,25** euros par mois.**




150 € = 51 €

[Remplir en ligne et accéder au paiement par carte bancaire](#)



Hygiène Sécurité et conditions de travail

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail est une instance représentative du personnel. Présidé par le DASEN ou son représentant (Secrétaire général) au niveau départemental ou par la rectrice ou la DRH au niveau académique, il se penche sur les conditions de travail des personnels et cherche les améliorations possibles, privilégiant la prévention tant des risques matériels que psycho-sociaux. Les représentants du personnel sont au nombre de 7 titulaires et 7 suppléants, le secrétaire permanent de cette instance est désigné parmi les représentants des personnels. Il facilite le dialogue entre les représentants des personnels et l'administration. Le médecin du personnel, l'assistante sociale du personnel, l'inspecteur santé sécurité au travail, le conseiller de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et l'assistant de prévention de circonscription assistent également aux réunions.

Seuls les représentants des personnels y ont droit de vote.

Il appuie son travail sur les visites d'établissement. Il programme au moins 3 visites annuelles sur des thématiques différentes concernant école, collège, lycée, services administratifs auxquelles s'ajoutent des enquêtes sollicitées suite à un accident, un suicide, ou des dysfonctionnements graves signalés...

Il analyse les fiches remontées des registres Santé Sécurité au Travail et Danger Grave et Imminent, ainsi que les DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, document obligatoire dans

chaque établissement).

L'académie de Limoges mène depuis deux ans une action pilote avec l'ARACT* et la MGEN.

Il donc indispensable, à chaque situation concernant la dégradation des conditions de travail, d'établir une fiche. Plus il y aura de remontées, plus nous pourrons analyser les problèmes récurrents et chercher des solutions pérennes de prévention, et faire voter des avis en ce sens.

Créés en 1982, les CHSCT n'ont été vraiment mis en place dans l'éducation nationale qu'en 2012. Trente ans de retard à rattraper ! Aujourd'hui le gouvernement les remet déjà en cause ; serait-ce la preuve qu'ils sont bien actifs et qu'ils dérangent ?

Alors que les réformes s'enchainent, et que se dégradent chaque jour nos conditions de travail, cette instance doit plus que jamais continuer à vivre ! N'hésitez pas à nous signaler les dysfonctionnements, à remplir les fiches SST et DGI et à nous en envoyer une copie.

Dans chaque établissement doivent être affichés le protocole d'alerte, le lieu où trouver les registres, les personnels à contacter...

Béatrice Gauthier



* ARACT : association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/26/2/CHSCT_tableau_membres_2018-2019_-_15012019_1062262.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante_securite_au_travail/92/4/CHSCT_departemental_de_la_Creuse_720924.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante_securite_au_travail/92/6/membres_du_CHSCTD_Haute-Vienne_septembre_2016_720926.pdf

SNUEP LIMOUSIN Pour l'Enseignement Professionnel Public
Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges

CPPAP : 1022 S 06224. Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : V. JAULIAC

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique
du **SNUEP Limousin**.

Conformément à la loi du 8/1/78, vous pouvez faire effacer les

Conseil académique

Le conseil académique du SNUEP-FSU de Limoges se réunira le 9 avril à Limoges.

Ce sera l'occasion pour les adhérents de faire le point sur l'activité académique.

Ce moment d'échange nous permettra également de construire ensemble les mandats à défendre aussi bien au niveau académique et national.

Cette journée nous permettra de mettre en place les actions et mobilisations pour défendre l'enseignement professionnel et la fonction publique.

STAGE

Le SNUEP-FSU Limousin vous propose de vous retrouver le 10 mai lors d'un stage syndical ouvert à tous à **Limoges** sur le thème :

« **Egalité hommes/femmes :
orientation et pratiques pédagogiques** »

Ce stage sera animé par Sigrid Girardin co-secrétaire nationale.

Pour vous inscrire à ce stage : sa.limoges@snupef.fr Nous vous enverrons un modèle de demande d'autorisation d'absence .

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

| | |
|--------------|--|
| Directrice | Madame Cécile MATHE |
| Adresse | 26 AVENUE MARTIN LUTHER KING 87000 LIMOGES |
| Code guichet | 36550 (00) |
| Téléphone | 0 820 094 263 Service 0,12€/min + prix appel |
| Fax | 05 55 49 41 17 |
| Email | 3655000@creditmutuel.fr |

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr